Unité 13

la Convention du patrimoine immatÉriel et la Convention du patrimoine Mondial

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2016



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d’utilisation de l’Archive ouverte de libre accès UNESCO ([www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr](http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr)).

Les images dans cette publication ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être commercialisées ou reproduites sans l’autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : The intangible heritage convention and the world heritage convention

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n’impliquent de la part de l’UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l’UNESCO et n’engagent en aucune façon l’Organisation.

plan de cours

Durée :

1 heure 30 minutes

Objectif(s) :

Développer une compréhension commune des similarités et des différences entre la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[1]](#footnote-1) et la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel[[2]](#footnote-2).

Description :

La présente unité compare la Convention du patrimoine mondial et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Elle couvre leurs origines et passe en revue les principales caractéristiques des deux Conventions. Chaque section fait ressortir les points clés qu’elles ont en commun, les différences qui les séparent et la façon dont elles se complètent mutuellement.

Séquence proposée :

* Origines des deux Conventions
* Les textes des deux Conventions : similitudes et différences
* Définitions du patrimoine dans les deux Conventions
* Établissement d’inventaires dans les deux Conventions
* Listes des deux Conventions
* Organes des deux Conventions
* Organisations consultatives dans le cadre des deux Conventions

documents de référence :

* Texte du participant de l’Unité 13
* Texte du participant de l’Unité 3. Rubriques pertinentes contenues dans le Texte du participant de l’Unité 3 : « Assemblée générale », « Authenticité », « Chefs-d’œuvre », « Comité intergouvernemental », « Espace culturel » et « Recommandation de 1989 »
* *Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*[[3]](#footnote-3)

Remarques et suggestions

En vue d’établir la comparaison entre la Convention du patrimoine immatériel et la Convention du patrimoine mondial, le facilitateur est invité à utiliser le Texte du participant de l’Unité 13 qui contient les connaissances de base requises pour saisir les points communs et les différences entre les deux Conventions. Vous pourriez soit lire le texte avec les participants, soit préparer une présentation PowerPoint correspondant à la situation des participants de l’atelier. Les facilitateurs pourraient souhaiter identifier quelques exemples de demandes d’inscriptions ou d’inventaires et les projeter à l’écran afin d’illustrer plusieurs points signalés dans le texte.

L’unité repose sur une première comparaison proposée à l’Unité 2 qui introduit la Convention du patrimoine immatériel. Il est particulièrement utile que les participants à l’atelier possèdent une expérience professionnelle dans le domaine du patrimoine culturel matériel.

S’il reste assez de temps, le facilitateur pourrait ajouter un exercice en utilisant les textes des deux Conventions afin d’identifier leurs caractéristiques communes, en quoi ces textes sont complémentaires et les différences qui les séparent.

1. . Fréquemment appelée « Convention du patrimoine immatériel », « Convention de 2003 » et, aux fins de la présente unité, dite simplement « la Convention ». [↑](#footnote-ref-1)
2. . Fréquemment appelée « Convention du patrimoine mondial » ou  « Convention de 1972 ». [↑](#footnote-ref-2)
3. . UNESCO. *Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* (dénommé ci-après ‘*Textes fondamentaux’*). Paris, UNESCO. Disponible à l’adresse http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00503 [↑](#footnote-ref-3)